

Cessez de troubler le sommeil des banquiers : Réflexions sur la responsabilité bancaire dans les transactions internationales dans un contexte africain

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 14 MARS 2025

1743

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Reforme de la charte des partis politiques

Proposition conjointe des partis pour un système politique plus robuste



L'AGEFAU sous haute surveillance : Vers une gestion plus transparente et rigoureuse



Tribune : La Chine œuvre à stabiliser le monde incertain par la certitude chinoise

Malikilé

Votre Quotidien numérique
d'information et de communication



RAMADAN2025

L'équipe de votre journal numérique "Malikilé" vous souhaite un mois de Ramadan béni, rempli de paix, de spiritualité et de partage.

Que ce mois sacré soit l'occasion de renforcer les liens et de prier pour la prospérité de notre cher Mali. Ramadan Kareem à tous et à toutes.

P.9



P.13



P.27



Une /

Reforme de la charte des partis politiques : Proposition conjointe des partis pour un système politique plus robuste

P.4

Brèves /

Réforme environnementale au Mali : Renforcer la protection des forêts et des écosystèmes

P.9

Burkina Faso : L'Armée renforce son soutien logistique et social avec la création d'un Economat

P.9

Opérations de refoulement en Mauritanie : 528 migrants maliens expulsés vers Gogui

P.10

Tensions régionales : Tentative de rapprochement entre le Niger et le Nigéria

P.10

Actualité /

Renforcer l'emploi et l'entrepreneuriat local : Madame Seck Oumou Sall à Gao

P.13

Le Mali à la croisée des chemins : Quand la volonté d'industrialisation se heurte à l'accès difficile aux matières premières

P.15

Cessez de troubler le sommeil des banquiers : Réflexions sur la responsabilité bancaire dans les transactions internationales dans un contexte africain

P.17

Politique /

L'AGEFAU sous haute surveillance : Vers une gestion plus transparente et rigoureuse

P.22

Tribune : La Chine œuvre à stabiliser le monde incertain par la certitude chinoise

P.24

Relecture de la charte des partis politiques : Les propositions des partis politiques

P.27

Espace d'échange avec les femmes et les filles : Droits, égalité et autonomisation pour toutes les femmes et les filles

P.29

Le Premier ministre Abdoulaye Maiga préside le CNSA : Des mesures d'intervention prévues pour la sécurité alimentaire au Mali

P.32

Culture & société /

Lutte contre les grossesses en milieu scolaire : 43 élèves exclus dans les Plateaux Ouest

P.36

International /

Crise ukrainienne : Des responsables américains entament des discussions à Moscou

P.37

Cessez-le-feu en Ukraine : Un plan d'action militaire franco-britannique discuté pour contrer la Russie en cas de violation

P.38

Sport /

Ligue des Champions : Résultats des Qualifications pour les Quarts de Finale

P.40

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou Sissoko



Reforme de la charte des partis politiques

Proposition conjointe des partis pour un système politique plus robuste

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et d'espoir que Yeah Samaké prend acte d'avoir signé les propositions communes pour la relecture de la loi 05-047 portant charte des partis politiques.

Cette journée marque une étape décisive dans notre quête collective d'un système politique plus robuste, plus transparent et plus représentatif des aspirations de notre peuple. Elle témoigne de notre capacité, au-delà de nos différences idéologiques et partisans, à nous rassembler autour de l'essentiel : le renforce-

ment de notre démocratie et la consolidation de nos institutions, a noté l'ambassadeur Samaké.

Yeah Samaké a commencé par rappeler brièvement le chemin parcouru. Depuis l'adoption de la loi 05-047 en 2005, notre paysage politique a considérablement évolué. Si cette loi a posé les jalons d'un cadre réglementaire pour les partis politiques, l'expérience de ces années a révélé des insuffisances qu'il convient aujourd'hui de corriger.

Il regrette dans son discours une prolifération de partis politiques, dont certains ne disposent ni de base sociale réelle, ni de programme politique distinct. Cette situation a contribué à fragmenter le paysage politique, à diluer le débat d'idées et, parfois, à entraver l'émergence d'alternatives politiques crédibles.

De plus, les questions liées au financement des partis politiques, à leur fonctionnement interne, à la place des femmes et des jeunes en leur sein, ainsi qu'à leur rôle dans l'éducation civique des citoyens, méritaient d'être revues à la lumière des défis contemporains.

Face à ces constats, nous avons choisi la voie du dialogue et de la concertation. Pendant plusieurs mois, des consultations ont été menées, impliquant l'ensemble des formations politiques, mais aussi des experts, des membres de la société civile et des citoyens engagés.

Le président Samaké a salué l'union de la classe politique autour de ce document très important pour la réforme prévue par le gouvernement. Chacun a su dépasser ses intérêts particuliers pour privilégier l'intérêt général. Les débats ont été vifs, parfois passionnés, mais toujours respectueux et orientés vers la recherche de solutions consensuelles.

Les innovations majeures proposées

Les propositions de l'ensemble des partis politiques du Mali ce mardi comportent plusieurs innovations majeures qui, nous en sommes convaincus, contribueront à assainir notre vie politique.

Premièrement, nous avons revu les critères de création et de maintien des partis politiques, en instaurant des exigences plus strictes en termes de représentativité territoriale et de participation effective aux élections.

Deuxièmement, nous avons renforcé les dispositions relatives à la transparence financière, en précisant les sources de financement autorisées et en instituant des mécanismes de contrôle plus rigoureux.

Troisièmement, nous avons inscrit dans le marbre l'obligation pour les partis d'assurer une représentation équitable des femmes et des jeunes, non seulement dans leurs instances dirigeantes, mais aussi parmi leurs candidats aux élections. Quatrièmement, nous avons clarifié les responsabilités des partis en matière d'éducation civique et politique, en insistant sur leur devoir de promouvoir les valeurs démocratiques et le respect de l'État de droit. Enfin, l'ambassadeur Samaké a annoncé qu'ils ont prévu des sanctions graduées et dissuasives en cas de non-respect des dispositions légales, tout en garantissant le droit à un recours équitable. La signature de ces propositions communes n'est pas une fin en soi, mais le début d'une nouvelle étape. Ces propositions seront prochainement soumises au Parlement, où elles feront l'objet d'un examen approfondi. Il a lancé un appel pressant aux parlementaires à considérer l'importance historique de cette réforme et à l'aborder avec la même hauteur de vue que celle qui a présidé

à l'élaboration de ces propositions. Une fois la loi adoptée, il nous faudra veiller à sa mise en œuvre effective. Cela nécessitera un engagement continu de tous les acteurs concernés, mais aussi une vigilance citoyenne à laquelle j'invite chacune et chacun de nos compatriotes. Pour le président d'honneur du PACP, la démocratie n'est jamais acquise définitivement. Elle se construit jour après jour, à travers nos pratiques, nos institutions, mais aussi notre capacité à les faire évoluer pour répondre aux défis de notre temps, et que la relecture de la loi 05-047 s'inscrit dans cette dynamique d'approfondissement démocratique. Elle témoigne de notre maturité politique collective et de notre détermination à bâtir un système politique à la hauteur des attentes de notre peuple. "En signant aujourd'hui ces propositions communes, nous nous engageons solennellement à œuvrer pour une vie politique plus saine, plus inclusive et plus constructive. Nous le faisons avec la conviction que des partis politiques forts, responsables et représentatifs sont indispensables à la vitalité de notre démocratie." conclut-il.

Yacouba Ongoiba



Forces Armées Maliennes



COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Forces Armées Maliennes



Rupture collective de jeune : Un moment solennel pour l'Armée

Dans le cadre du soutien et de la cohésion pendant le mois béni de ramadan, une rupture collective de jeun s'est tenue, le mardi 11 mars 2025, à la place d'Armes du 34ème Régiment du Génie Militaire. La cérémonie, placée sous la haute présidence du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA, a regroupé toutes les corporations des Forces de Défense et de Sécurité et les paramilitaires.



Ancrage aux valeurs et adaptation aux réalités du terrain: le Professeur Ibrahim Iba N'DIAYE rencontre la 46^e promotion de l'EMIA. La 46^e promotion de l'École Militaire Interarmes (EMIA) a eu l'honneur de recevoir l'Enseignant-chercheur et Directeur d'un Centre de Formation Multipolaire, le Professeur Ibrahim Iba N'DIAYE, lors d'une conférence marquante. C'était, le mercredi 12 mars 2025, dans la salle polyvalente de l'Ecole Nationale de Police Amadou TOURE dit Ghandi. Son intervention a porté sur des thématiques essentielles pour les jeunes officiers qui s'apprêtent à embrasser leur carrière militaire : l'ancrage aux valeurs nationales, la connaissance du terrain et la responsabilité du leadership.



Sidi Sidibe



Hier, nous étions à Renouveau-TV pour enregistrer l'émission Face aux jeunes Yeah Samake, qui s'est exprimé et a su convaincre les jeunes à travers sa vision claire pour un Mali émergent. Diriger c'est servir



DOURA MEN Officiel



En temps réel



CDM-AES-Infos

À l'instant

**FINI LE CONSENSUS AUTOUR DU
GÂTEAU MALI,
FINIE LA COMPROMISSION,
FINIS LES COMPLOTS.**

**ÊTRE POLITICIEN N'EST PAS UNE
PROFESSION.**

**ALLEZ TRAVAILLER ET PAYEZ LES
TAXES POUR VOUS BLANCHIR.
ON AVANCE ! ASSO LA CONTINUITÉ
NOUS SOMMES 23 MILLIONS DE FAMA...**



• Kunnafoni Tokodaba •



Suivre

11 mars, 12:46

Voici une liste de 50 spéculations agricoles qui prospèrent bien en Afrique, accompagnées de leurs rendements moyens par hectare :

1. Le piment donne entre 5 et 6 tonnes par hectare.
2. Le fruit de la passion produit entre 12 et 15 tonnes.
3. Les pommes de terre donnent 20 tonnes à l'hectare
4. Le maïs produit jusqu'à 9 tonnes par hectare
5. Le TAMARILLO donne 20 tonnes à l'hectare.
6. Le bitter cola produit 10 tonnes à l'hectare.
7. Le sorgho Cs54 offre des rendements de 3 à 4 tonnes par hectare.
8. L'arachide produit environ 0,565 tonne par hectare dans la région de l'Extrême-Nord.
9. L'arachide atteint environ 1,169 tonne par hectare dans la région du Nord.
10. L'arachide donne environ 1 tonne par hectare dans la région de l'Adamaoua.
11. Le riz peut atteindre des rendements de 12 à 15 tonnes par hectare avec le Système de Riziculture Intensive (SRI).
12. La tomate offre un rendement de 2,4 à 3 tonnes par hectare.
13. L'igname a un rendement variant de 15 à 30 tonnes par hectare.

14. Le manioc produit en moyenne 10 à 15 tonnes par hectare.
15. La banane plantain donne environ 10 à 20 tonnes par hectare.
16. Le cacao offre un rendement de 0,3 à 1 tonne par hectare.
17. Le café arabica produit environ 0,5 tonne par hectare.
18. Le café robusta atteint environ 0,7 tonne par hectare.
19. Le coton donne environ 1 à 1,5 tonne par hectare.
20. Le palmier à huile produit environ 10 à 20 tonnes de régimes par hectare.
21. L'hévéa offre un rendement de 1,5 tonne de caoutchouc sec par hectare.
22. Le soja produit environ 2 tonnes par hectare.
23. Le haricot commun donne environ 1 à 1,5 tonne par hectare.
24. Le mil atteint environ 1 tonne par hectare.
25. Le sésame produit environ 0,5 tonne par hectare.
26. Le pois cajan donne environ 1,5 tonne par hectare.
27. Le niébé produit environ 1 tonne par hectare.
28. Le taro offre un rendement de 15 à 20 tonnes par hectare.
29. La patate douce produit environ 10 à 15 tonnes par hectare.
30. Le piment donne environ 5 tonnes par hectare.
31. L'oignon produit environ 15 à 20 tonnes par hectare.
32. L'ail atteint environ 10 tonnes par hectare.
33. Le gingembre offre un rendement de 10 à 15 tonnes par hectare.
34. Le gombo produit environ 8 tonnes par hectare.
35. Le concombre donne environ 20 tonnes par hectare.
36. La pastèque produit environ 25 tonnes par hectare.
37. Le melon atteint environ 20 tonnes par hectare.
38. La papaye offre un rendement de 30 tonnes par hectare.
39. La mangue produit environ 10 tonnes par hectare.
40. L'ananas donne environ 50 tonnes par hectare.
41. L'avocat produit environ 10 tonnes par hectare.
42. L'orange atteint environ 20 tonnes par hectare.
43. Le citron offre un rendement de 15 tonnes par hectare.
44. La mandarine produit environ 20 tonnes par hectare.



- 45. Le pamplemousse donne environ 15 tonnes par hectare.
 - 46. Le colatier produit environ 1 tonne par hectare.
 - 47. Le poivrier offre un rendement de 2 tonnes par hectare.
 - 48. La canne à sucre produit environ 80 tonnes
 - 49. Le poireaux produit 20 tonnes à l'hectare
 - 50. Le céleri donne jusqu'à 25 tonnes à l'hectare
- En Vérité Le Burkina Faso est Victorieux

■ Kiffosso Média



Les nouveaux commissaires de la CNDH ont prêté serment ce jeudi 13 mars 2025 à la cour suprême.

Ils sont :

1. Madame Maïmouna Dioncounda DEMBELE ;
2. Madame BOUARE Bintou Founé SAMAKE ;
3. Maître Aissata Founé TEMBELY ;
4. Monsieur Sekou KONARE ;
5. Docteur Oumorou Zackaria TOURE ;
6. Monsieur Fakara FAINKE ;
7. Professeur Alkadri DIARRA ;
8. Monsieur Ibrahim N'DIAYE.



■ Antôrôla



La majorité des Videomans qui ont combattu IBK ne peuvent plus rentrer au Mali sans partir en prison ça on appelle Yabé

■ Boris Bertolt -



Info en continu... Le président de la FECAFOOT, Samuel Eto'o a été élu membre du comité exécutif de la CAF. Il représente l'Afrique Centrale au sein de l'instance faîtière du football africain.

■ Primature du Mali



CÉRÉMONIE DE REMISE SYMBOLIQUE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Ce jeudi 13 mars 2025, le Premier ministre, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Général de Division Abdoulaye Maïga, a été décoré de la Médaille d'Honneur de l'Administration du Territoire au nom du Président de la Transition par le Grand Chancelier des Ordres Nationaux le Général de brigade Amadou Sagafourou GUEYE. Ont également été décorés, au même titre, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le Général de Division Daoud Aly Mohammedine, ainsi que le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Mamou Daffé, et le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et du Soutien au processus électoral Mamani Nassiré. Lors de cette cérémonie, 20 autres personnalités ont été distinguées en raison de leur mérite exceptionnel, dont une à titre posthume.

Le porte-parole des récipiendaires, l'ancien secrétaire général du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Mamadou Traoré, a exprimé la gratitude des décorés pour cette distinction, qu'il a qualifiée de reconnaissance de leur engagement et de leur mérite au service de la patrie. « Nous resterons de bons exemples afin d'inspirer les générations futures », a-t-il déclaré dans ses propos de remerciement.

Le Premier ministre, dans son discours, a félicité les récipiendaires pour cette reconnaissance méritée. Il leur a également rappelé qu'en instituant la Médaille d'Honneur de l'Administration du Territoire, notre nation concrétise la tradition de reconnaissance et de dignité pour ses fils qui se distinguent par leur patriotisme, leur engagement civique et citoyen, et leur sacrifice pour le pays. Il les a encouragés à persévérer dans leur engagement au service du Mali. « Le choix porté sur vous, chers récipiendaires, n'est pas le fruit du hasard. Il magnifie la reconnaissance de votre brillant parcours, votre disponibilité et votre conscience professionnelle que nous avons tenus à mettre à l'honneur », a-t-il conclu.

CCRP



Réforme environnementale au Mali : Renforcer la protection des forêts et des écosystèmes



Lors du Conseil des Ministres du Mali, présidé par la ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, Mme DOUMBIA Mariam TANGARA, un projet d'ordonnance visant à modifier la loi n°10-028 du 12 juillet 2010 a été adopté. Cette loi régit les principes de gestion des ressources du domaine forestier national. Cette réforme vise à renforcer la protection des forêts et de l'environnement face à la criminalité environnementale croissante.

Initialement adoptée il y a plus de dix ans, la loi de 2010 a montré des lacunes dans la gestion des ressources forestières et des écosystèmes au Mali. Le pays est confronté à une série de défis environnementaux préoccupants, tels que l'exploitation illégale de substances minérales avec des engins lourds, le déboisement intensif, la perte de biodiversité et la destruction des habitats naturels.

Le projet d'ordonnance adopté propose des mesures visant à corriger ces insuffisances et à améliorer la gestion des ressources forestières et des écosystèmes. Parmi les principales mesures proposées figurent :

- La redéfinition de la notion de forêt,
- Le renforcement des pouvoirs des agents des Eaux et Forêts pour constater les infractions,
- L'allègement de la procédure de confiscation des produits forestiers et des engins utilisés pour commettre des infractions,
- La suppression de la possibilité de transaction en cas d'infractions environnementales,
- La répression systématique de toute activité minière illégale dans les forêts classées ou les domaines protégés.

Cette réforme vise à mieux protéger les ressources forestières et les écosystèmes du Mali, à lutter plus efficacement contre la criminalité environnementale et à assurer une gestion durable des ressources naturelles.

L'adoption de cette ordonnance marque une étape importante dans la politique environnementale du Mali. Elle témoigne de la volonté des autorités de renforcer la protection des forêts et de l'environnement face aux défis actuels, tout en répondant aux exigences du développement durable.

Fatou Sissoko

Burkina Faso : L'Armée renforce son soutien logistique et social avec la création d'un Economat



Dans le cadre de ses efforts pour répondre aux besoins spécifiques de ses membres et de leurs familles, l'Armée du Burkina Faso a récemment inauguré un Economat des Forces de Défense et des Forces de Sécurité. Cette initiative vise à fournir aux militaires et à leurs proches des produits essentiels à des prix abordables, dans le but d'améliorer leur qualité de vie et leur efficacité opérationnelle.

Le gouvernement burkinabé a présenté la création de cet Economat comme l'une des mesures phares adoptées lors du Conseil des Ministres de ce mercredi. Selon les autorités, il s'agit d'un mécanisme de soutien logistique et social adapté aux besoins spécifiques des Forces de Défense et des Forces de Sécurité.

Le compte rendu du Conseil des Ministres souligne que les membres des forces combattantes et leurs familles sont souvent confrontés à des difficultés pour accéder aux produits de grande consommation et aux équipements essentiels, ce qui peut impacter leur moral et leur efficacité opérationnelle. Ainsi, la création de cet Economat vise à soulager les personnels des Forces de Défense et des Forces de Sécurité en leur proposant des produits à des prix abordables.

Le Ministre de la Défense, le Général Célestin Simporé, a souligné que cet Economat renforcera la solidarité nationale en apportant un soutien aux familles des militaires engagés dans la lutte contre le terrorisme. De plus, il contribuera à améliorer le pouvoir d'achat des troupes, leurs conditions de vie, tout en mettant en place un réseau logistique fiable pour la distribution des produits dans les différentes régions militaires et administratives.

L'Economat des Forces de Défense et des Forces de Sécurité est désormais un Établissement Public de l'État à caractère économique, ce qui souligne l'engagement du gouvernement burkinabé à soutenir ses forces armées et à garantir leur bien-être.

La mise en place de cet Economat des Forces de Défense et des Forces de Sécurité marque une avancée significative dans le soutien logistique et social apporté aux militaires et à leurs familles au Burkina Faso, renforçant ainsi leur moral et leur efficacité opérationnelle dans un contexte sécuritaire complexe.

Arouna Sidibé

Opérations de refoulement en Mauritanie : 528 migrants maliens expulsés vers Gogui



Au moins 528 migrants maliens ont été refoulés par la Mauritanie vers Gogui, une localité située à la frontière du Mali avec la Mauritanie. Cette action a été confirmée par le Dr Boulaye Keita, conseiller technique chargé des questions migratoires au ministère des Maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine.

Les personnes refoulées étaient en situation irrégulière et ne possédaient pas de carte de séjour. Les opérations de refoulement ont débuté le 2 mars et ont concerné non seulement les ressortissants maliens, mais également d'autres étrangers vivant sur le territoire mauritanien. Le Dr Boulaye Keita a souligné que la Mauritanie a mis en place une procédure d'enregistrement pour permettre aux migrants de se faire identifier et d'obtenir des titres de séjour. Ceux qui ne sont pas en règle sont souvent renvoyés dans leur pays d'origine. Depuis le début des opérations, 528 ressortissants maliens ont été rapatriés et bénéficient de l'assistance des autorités maliennes.

Les autorités mauritaniennes ont affirmé qu'aucun Malien n'a été victime de maltraitance ou de torture pendant les opérations de refoulement. La Mauritanie justifie ces actions par la nécessité de lutter contre la migration irrégulière qui peut engendrer des problèmes de sécurité, notamment le trafic humain.

Le ministère mauritanien des Affaires étrangères a souligné que le pays a déployé des efforts pour permettre aux ressortissants ouest-africains de régulariser leur situation en obtenant des cartes de résidents. Cependant, le non-renouvellement annuel de ces cartes expose de nombreux migrants à une situation d'illégalité.

La Mauritanie reste ouverte aux ressortissants étrangers en situation régulière, en particulier ceux venant des pays voisins. Les opérations de refoulement visent à garantir une meilleure gestion de la migration et à lutter contre les activités illégales liées à la migration irrégulière.

Mohamed N'Diaye

Tensions régionales : Tentative de rapprochement entre le Niger et le Nigéria



Moins de deux mois après le retrait des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), le Niger et le Nigéria ont entamé des discussions visant à renouer le dialogue. Cette initiative intervient au lendemain d'une mission diplomatique ghanéenne visant à rapprocher l'AES de la Cédéao.

Le ministre nigérien des Affaires étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'étranger, Bakary Yaou Sangaré, a rencontré l'ambassadeur du Nigéria à Niamey, Mohammed Sani Usman, pour discuter de la coopération bilatérale, en mettant l'accent sur la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Les tensions persistent, notamment sur la question du contrôle frontalier mis en place par le Nigéria, suscitant des préoccupations du côté nigérien.

La rencontre entre les deux parties souligne l'importance d'une concertation sur l'utilisation de ce dispositif frontalier, tout en réaffirmant la nécessité d'une collaboration renforcée face aux défis sécuritaires communs. Cette démarche intervient dans un contexte où le Niger, le Mali et le Burkina Faso ont quitté officiellement la Cédéao, marquant ainsi une évolution dans l'équilibre régional.

Depuis l'arrivée au pouvoir du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) en juillet 2023, les relations entre Niamey et Abuja ont été tendues, avec des désaccords sur des questions de sécurité et des interventions extérieures. Malgré ces différends, des efforts de rapprochement ont été observés, comme la signature d'un protocole d'accord sur la coopération sécuritaire entre les deux pays.

Cependant, des accusations mutuelles persistent, notamment avec les allégations du président nigérien Abdourahmane Tiani sur une collusion entre le Nigéria et la France pour déstabiliser son régime, des accusations rejetées par Abuja. Dans ce contexte de recomposition régionale et de tensions persistantes, la rencontre récente entre le Niger et le Nigéria marque une nouvelle tentative de dialogue entre deux acteurs majeurs de l'espace sahélien et ouest-africain.

Cette démarche témoigne de la volonté des deux pays de trouver des terrains d'entente malgré les différends passés, dans le but de renforcer la coopération régionale et de faire face ensemble aux défis sécuritaires qui menacent la stabilité de la région sahélienne et ouest-africaine.

Arouna Sidibé

INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE
SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES



COMMUNIQUÉ

“

La Direction Générale de l'INPS informe les retraités et rentiers ivoiriens qu'elle procédera à l'arrêt définitif des paiements des pensions de l'année 2024, le mercredi 30 avril 2025.

Pour ceux qui n'ont pas encore touché leurs pensions et rentes: ils peuvent se présenter dans les lieux habituels de paiement. Passé ce délai, les montants seront reversés à la partie ivoirienne.

La Direction des relations extérieures sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 10 mars 2025
La Direction

”

Agir pour
un sourire

16^{ème} Edition



Appel aux dons volontaires

Les volontaires en aide aux démunis,
lancent la 16^{ème} édition de l'opération
"Agir pour un sourire"

200 familles comptent sur
votre parrainage.



1 panier =

Argent + Nature

25 000 F Cfa

25 kg de riz
10 kg de sucre
5L d'huile
1 paquet de thé

Rejoignez-nous en devenant volontaire

Orange Money : +223 76 17 72 62 / 76 01 18 69 / 74 74 27 61

Renforcer l'emploi et l'entrepreneuriat local : Madame Seck Oumou Sall à Gao



Le ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Mme Oumou Sall Seck, a récemment effectué une visite de terrain dans la région de Gao du 27 février au 1er mars 2025. Cette mission s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à renforcer l'emploi et la formation professionnelle, en tant qu'éléments essentiels du développement durable et inclusif du pays.

Au cours de son séjour, Mme Oumou Sall Seck a souligné l'importance de cette visite pour renforcer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et soutenir l'entrepreneuriat local. En mettant l'accent sur la formation et l'emploi, les autorités ont pour objectif d'offrir des op-

portunités concrètes aux populations, contribuant ainsi à la stabilité économique et sociale du pays.

L'initiative reflète l'engagement de l'État à accompagner les jeunes et les acteurs locaux dans la construction d'un avenir plus prospère et inclusif. Mme Oumou Sall Seck a déclaré : «Notre vision consiste à offrir à notre jeunesse, hommes et femmes, des opportunités réelles de formation, contribuant ainsi à la consolidation des acquis de nos forces armées et de sécurité...».

La première journée de la visite a été marquée par plusieurs événements importants, tels que la visite aux notabilités de Gao, illustrant le respect des autorités envers les traditions lo-

cales. En outre, Mme la Ministre a inauguré la Direction régionale de l'Emploi et de la Formation professionnelle, un projet financé à hauteur de 160 millions de F CFA du budget national.

La journée a également vu le lancement de «l'Opération permis de conduire» avec la formation de 20 jeunes sélectionnés après un appel à candidature. Des kits de restauration et des équipements photovoltaïques ont été distribués, ainsi que des attestations, des appuis financiers et des kits alimentaires aux associations de femmes vendeuses et aux personnes en situation de handicap.

De plus, un chèque géant de 10 millions de FCFA a été remis aux localités de Gao, An-

songo, Bourem, Bentia et Tacharan, chacune recevant 2 millions de F CFA et 5 tonnes de vivres. La deuxième journée a été consacrée au soutien aux jeunes entrepreneurs et migrants de retour, avec l'inauguration des Espaces Orientation Jeunesse (EOJ) et la remise d'attestations à trois jeunes entrepreneurs prometteurs, ainsi que de kits de l'OIM à cinq migrants de retour.

Trois bénéficiaires du programme PEJ du PNUD ont également reçu des kits, témoignant de l'engagement continu du gouvernement envers la jeunesse et l'entrepreneuriat local dans la région de Gao. Cette visite a donc été un témoignage concret de la volonté des autorités de promouvoir le développement économique et social inclusif du pays, en offrant des opportunités et un soutien concrets aux différentes catégories de la population. "Madame la Ministre a octroyé cinq chèques aux entrepreneurs retenus dans le cadre du Dispositif Entrepreneuriat Insertion, avant de visiter la



Coopérative Adoula de Mme Fatouma Wangara, qui a bénéficié du même dispositif en collaboration avec le DDRG, le Conseil régional et l'APEJ. Cette visite a permis de constater les impacts positifs des initiatives gouvernementales sur le terrain, démontrant ainsi la volonté du gouvernement de soutenir l'entre-

preneuriat et l'emploi à travers des actions concrètes. Cette démarche vise à renforcer le tissu socio-économique de la région de Gao, contribuant ainsi au développement économique de l'ensemble du pays.

Karamoko B Keita



Le Mali à la croisée des chemins : Quand la volonté d'industrialisation se heurte à l'accès difficile aux matières premières



Encore peu diversifiée et jusque-là largement dominée par les petites unités de transformation, l'industrie malienne reste vulnérable aux chocs exogènes.

Quand on évoque les défis à relever pour l'implantation de véritables industries, les spécialistes évoquent généralement la faiblesse des infrastructures, le coût de l'énergie et du transport... comme «des freins essentiels à son développement».

Et pourtant, l'accès aux matières premières est aussi un goulot d'étranglement dans un pays qui ne contrôle aucune de ses productions, aussi bien minières qu'agricoles. Celles-ci (à part certainement la fibre de coton) sont frauduleusement exportées, privant les industries locales du minimum pour tourner.

L'international malien devenu businessman, Seydou Kéita dit Seydoublen est en train de faire l'amère expérience avec son complexe

agro-industriel Seydou Diogo Awa (SDA). Son statut de star-patriote va-t-il amener les décideurs politiques à prendre conscience de ce défi et à circonscrire le fléau ?

«Au Mali, il suffit de commencer une entreprise. Les gens entendent juste ta chute pour dire qu'ils savaient. Personne ne veut t'aider» ! C'est le cri de détresse lancé par un jeune entrepreneur de Sikasso (380 km au sud de Bamako) en apprenant les déboires du complexe agro-industriel «Seydou Diogo Awa» (SDA) de Seydoublen (Seydou Kéita, ancienne gloire du foot reconvertie dans les affaires). Et cela peut se traduire par des peaux de bananes pour empêcher votre entreprise de tourner. A commencer par vous priver de matières premières.

Les Maliens seraient ainsi choqués d'apprendre que l'usine de production d'huile de l'ancien footballeur Seydou Kéita dit Seydoublen

est en manque de matières premières» pour tourner à plein régime. Et cela à cause de «l'existence des fonds occultes étrangers gérés par des Maliens». Depuis l'annonce de l'interdiction de l'exportation de certaines céréales, ont souligné nos confrères de «Le Focus» dans leur livraison du 3 mars 2025 (N°288 du lundi 03 février 2025), «des gens qui profitent de ces fonds ont commencé à protester contre la décision du gouvernement».

Mais, toujours est-il que, l'accès à la matière première a toujours été un goulot d'étranglement des industries maliennes. Encore peu diversifiée et largement dominée par les petites unités de transformation, l'industrie malienne reste vulnérable aux chocs exogènes. Généralement, les experts évoquent la faiblesse des infrastructures, le coût de l'énergie et du transport... comme des freins essentiels au développement industriel de notre pays. Tout

comme l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée, le problème récurrent de financement, la contrebande, la concurrence déloyale, la fraude et le poids fiscal.

Mais, l'approvisionnement en matières premières est aussi un immense défi à relever pour de nombreuses industries du pays, surtout celles qui du secteur alimentaire. A part peut-être l'Huilerie cotonnière du Mali (HUI-COMA), les unités industrielles de ce domaine ne fonctionnent que quelques mois (3 à 4 mois) de l'année, faute de matières premières pour tourner à plein régime durant toute l'année. Officiellement, parce que la graine de coton produite dans les usines d'égrenage de la CMDT «ne couvre même pas 20% de leur besoin annuel».

Seydou Kéita alias Seydouben avec le président Assimi Goïta lors de l'inauguration du Complexe Agro-industriel Seydou Diogo Awa le 2 juillet 2024

Mais, officieusement, ce n'est un secret pour personne qu'une part non négligeable des matières premières comme le sésame, l'arachide, l'amande de karité... sont frauduleusement exportées (en nature ou transformées) du pays, condamnant les unités industrielles locales à tourner au ralenti. En effet, selon certaines statistiques, sur une production de 690 000 tonnes de coton, la CMDT extrait près de 460 000 tonnes de graine dont une grande partie

se retrouve à l'étranger. Ce qui, du coup, prive l'économie malienne de valeurs ajoutées importantes. Ce qui n'est pas surprenant, d'autant plus que le Mali n'a aucun contrôle sur ses productions, aussi bien minières qu'agricoles (à part le coton fibre). Ainsi, une évaluation correcte et transparente de l'interdiction d'exporter le sésame, l'arachide, l'amande de karité va réserver beaucoup de surprises aux enquêteurs.

«Il n'y a pas de meilleur endroit que d'investir à Dubaï. Avec ma Golden Visa, j'ai tous les atouts pour le faire. Mais, j'ai décidé de venir investir plus de 14 milliards de FCFA dans mon pays par amour. Il n'y a pas de meilleure aide pour le pays que de créer des emplois. J'aime mon pays et je suis fier d'être Malien», a déclaré l'ancienne gloire du foot malienne qui essaie aujourd'hui de se reconvertir dans le domaine des affaires après l'immobilier. Et pour lui, il est préférable de fermer l'usine plutôt que de créer la vie chère au Mali. Mais, il ne doit pas trop compter sur le gouvernement pour sévir, en bloquant par exemple les stocks des fonds vautours qui ne sont pas encore sortis du pays.

Il est vrai que le gouvernement a la latitude d'approvisionner le complexe SDA à hauteur de souhait en exigeant de la Compagnie malienne pour le développement du textile (CMDT) de lui fournir les 40 000 tonnes (sur

les 460 000 tonnes). N'empêche que, par expérience, le jeune homme d'affaires ne doit pas trop compter sur le deal avec le gouvernement parce que nous savons tous que, en la matière, la marge de manœuvre de nos décideurs politiques a toujours été très étroite. Pour les raisons que vous savez tous (corruption, délinquance financière, délit d'initiés...), ils sont toujours faibles devant les opérateurs économiques...

Ce qui fait que les accords signés (notamment les mesures contre la vie chère) sont caducs avant même leur signature. Ils n'ont aucun impact sur la galère des populations parce qu'ils ne sont jamais appliqués. La preuve est que les denrées exonérées sont vendues aux consommateurs sans tenir compte du sacrifice fiscal consenti par le trésor public.

Ainsi, si Seydou veut réellement tirer le meilleur profit de son investissement, nous lui conseillons de prendre langue avec la CMDT ou les coopératives de productrices, en ce qui concerne en tout cas les graines de coton ou le beurre de karité. Le gouvernement n'a aucune maîtrise sur nos différentes filières agricoles. Au contraire, ce sont des coopératives qui peuvent lui garantir la quantité de matières premières dont il a besoin et à un prix mutuellement bénéfique.

Hamady Tamba
Source : Le Matin



Cessez de troubler le sommeil des banquiers : **Réflexions sur la responsabilité bancaire dans les transactions internationales dans un contexte africain**



L'Afrique, riche de sa diversité économique et culturelle, est aujourd'hui au cœur des enjeux du commerce international et des investissements transfrontaliers. Avec la création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), le continent s'engage dans une dynamique d'intégration économique sans précédent, qui repose largement sur la fluidité des transactions financières et le rôle fondamental des banques. Les banques africaines, qu'elles soient locales, régionales ou filiales de groupes internationaux,

jouent un rôle stratégique dans cette transformation. Elles facilitent les échanges commerciaux, financent les projets d'infrastructure et servent de pont entre les économies locales et les marchés mondiaux. Sinon, comment s'imaginer que la production de coton, d'or ou d'uranium dont sont producteurs le Burkina Faso, le Mali et le Niger se vende sur un marché autre que le leur ?

Cependant, dans ce contexte d'expansion économique, les banques africaines se retrouvent

parfois au cœur de litiges liés à leur rôle d'intermédiaires financiers, (même s'il leur arrive de prendre des risques inutiles et démesurés, pour un gain infime). Ces litiges peuvent porter sur des garanties bancaires, des crédits documentaires ou des transferts internationaux, voire à l'occasion d'intermédiation bancaire. La résolution de ces litiges soulève des questions complexes sur la responsabilité des banques dans les transactions internationales aussi bien par-devant le juge judiciaire qu'en arbitrage. Il est donc essentiel de réflé-

chir à la manière dont les juges, les procureurs, mais aussi les arbitres abordent ces questions, en tenant compte des spécificités juridiques et économiques du continent africain et les appréhendent surtout.

Cet article de circonstance, propose d'examiner, à chaud, la responsabilité bancaire dans un contexte africain qui englobe le Mali et les autres pays de l'UEMOA. Ces pays ont en commun une banque centrale et une monnaie unique, ce qui met en lumière le sujet des best practices ou bonnes pratiques bancaires en français et les principes juridiques qui encadrent cette activité (I). Nous analyserons les limites évidentes de cette responsabilité dans le cadre des transactions internationales et des litiges transfrontaliers (II). Cette réflexion s'appuie sur les lois et règlements en vigueur dans plusieurs pays africains, ainsi que sur la jurisprudence et les normes internationales applicables.

I. Le rôle du banquier africain : cadre juridique et bonnes pratiques bancaires

A. Le banquier africain comme acteur clé des transactions internationales

Les banques africaines, en tant qu'acteurs majeurs du système financier mondial, jouent un rôle crucial dans les transactions internationales, encore plus en Afrique. Elles interviennent notamment dans l'émission de garanties bancaires, le financement du commerce extérieur (via les crédits documentaires) et la facilitation des paiements transfrontaliers et l'intermédiation. Ces opérations sont encadrées par des normes internationales, telles que les Règles et Usances Uniformes (RUU) pour les crédits documentaires et les Règles Uniformes relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), élaborées par la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Ces normes, bien que non contraignantes juridiquement, sont largement adoptées par les banques africaines pour assurer la sécurité et la prévisibilité des transactions.

Sur le continent africain, les cadres juridiques nationaux et régionaux viennent compléter ces normes internationales. Par exemple, dans les dix-sept pays membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), le droit uniforme des affaires régit plusieurs aspects des transactions bancaires, notamment à travers l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sûretés qui n'en est pas le moindre. Ce texte établit des règles claires sur

les garanties et les engagements bancaires, contribuant ainsi à harmoniser les pratiques dans l'espace OHADA.

B. La responsabilité bancaire strictement encadrée par le droit africain

La responsabilité des banques africaines est strictement encadrée par les lois nationales et régionales. En vertu des principes généraux du droit civil et commercial en vigueur dans de nombreux pays africains, la responsabilité d'une banque ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. Cette faute peut résulter d'une négligence dans l'exécution des obligations contractuelles, d'une violation des normes professionnelles, d'une imprudence ou d'une fraude.

Dans le cadre des crédits documentaires, par exemple, les banques sont tenues de vérifier les documents présentés par les parties conformément aux termes du crédit qui est le cadre qui lie la banque et son client. Il est la loi des parties.

Du coup, la responsabilité de la banque ou du banquier ne peut être engagée pour des éléments échappant à leur contrôle, tels que la qualité des marchandises ou la bonne exécution





tion du contrat commercial sous-jacent. Ce principe a été confirmé par plusieurs décisions de justice en Afrique, notamment dans l'espace OHADA, (y compris au Mali même si la jurisprudence en la matière, loin d'être homogène et harmonisée, bégaye quelque peu en fonction de la juridiction, de l'instance et des enjeux de l'affaire) où les juges ont rappelé que la banque n'est pas partie au contrat commercial principal et n'a pas à en garantir l'exécution.

De même, dans le domaine des garanties bancaires, qu'elles soient émettrices, garantes, contre garantes ou qu'elles agissent en intermédiation, les banques africaines sont protégées par le principe de l'autonomie des garanties. Ce principe général du droit bancaire stipule que la garantie bancaire est indépendante du contrat principal. Et cela, il faut que les juges l'entendent, que les parquets le comprennent et que les parties, notamment les clients des banques cessent de s'étonner quant à la signification de ce principe.

C'est en raison de sa pertinence et de son évidence que ce principe est reconnu par les RUGD et adopté dans de nombreux systèmes

juridiques africains, dont celui du Mali et des pays l'UEMOA. Il limite la responsabilité de la banque aux termes stricts de la garantie, sauf en cas de fraude manifeste.

L'hypothèse de la fraude, en tant que situation exceptionnelle, constitue l'unique motif pouvant exposer un banquier à des sanctions pénales, voire à une peine d'emprisonnement en matière de transactions commerciales. Cependant, il est impératif que cette éventualité soit traitée avec la plus grande prudence par le juge, afin d'éviter toute interprétation abusive ou malveillante. Si la fraude est envisagée, il convient de distinguer clairement la responsabilité individuelle du banquier, en tant que salarié ou mandataire, de celle de l'institution bancaire qu'il sert, laquelle opère dans un secteur strictement encadré et régulé. En cas de faute, c'est donc l'institution qui doit répondre en premier lieu, bénéficiant d'une obligation légale de couverture des risques professionnels liés aux opérations bancaires. Cela n'exclut pas pour autant un recours éventuel de la banque contre son employé ou mandataire, au travers d'une action récursoire. Néanmoins, dans l'intérêt de la justice et sans encourager

une quelconque impunité, il est fondamental de préserver la personne du banquier de sanctions excessives ou injustifiées, en veillant à une appréciation lucide et équitable des faits.

II. Les limites de la responsabilité bancaire dans le commerce international africain

A. Les défis spécifiques des transactions internationales en Afrique

Les transactions internationales en Afrique sont souvent marquées par une complexité accrue, due à des facteurs tels que la diversité des systèmes juridiques, les différences linguistiques et culturelles, et la faiblesse des infrastructures financières dans certains pays. L'indice de risque de fraude n'est pas négligeable non plus.

Ces défis peuvent donner lieu à des malentendus ou à des litiges impliquant les banques.

Prenons l'exemple d'une banque basée au Sénégal, émettant une garantie bancaire pour une entreprise ivoirienne dans le cadre d'un projet de construction au Mali, avec une

contre-garantie émise par une banque marocaine. Si le projet échoue en raison de problèmes politiques ou économiques, la responsabilité de la banque sénégalaise pourrait être mise en cause. Cependant, pour engager cette responsabilité, il faudrait prouver que la banque a commis une faute caractérisée, par exemple en émettant une garantie sans s'assurer de la capacité financière de l'entreprise ivoirienne.

Dans un autre exemple, une banque éthiopienne pourrait être accusée de négligence si elle accepte des documents falsifiés dans le cadre d'un crédit documentaire. Cependant, conformément aux RUU, la banque n'est tenue de vérifier que la conformité apparente des documents, et non leur authenticité. Cette distinction est essentielle pour protéger les banques contre des réclamations abusives.

Dans cet exemple complexe, l'intervention d'une banque de Dubaï pour garantir un marché de construction au Soudan illustre les interactions internationales souvent nécessaires pour encadrer des projets d'envergure. En mobilisant différents correspondants, notamment à Londres et au Rwanda, pour transmettre via Swift et confirmer l'authenticité des garanties émises, la chaîne bancaire joue un rôle crucial dans la sécurisation des transactions. Cepen-

dant, la liquidation judiciaire de l'entreprise émettrice de la garantie soulève des questions sur la validité de cette dernière et sur la responsabilité des intermédiaires bancaires. Bien qu'il soit légitime de chercher la responsabilité de la banque notificatrice dans un État de droit, celle-ci ne peut être engagée qu'en cas de faute avérée, comme une fraude ou une collusion avec l'entreprise émettrice. Ces conditions mettent en lumière la rigueur nécessaire dans la gestion des garanties bancaires internationales, tout en rappelant que les cas de responsabilité établie des banques restent relativement rares, témoignant souvent d'une vigilance accrue dans ce domaine.

B. La jurisprudence africaine sur la responsabilité bancaire

La jurisprudence africaine a progressivement clarifié les contours de la responsabilité bancaire dans les transactions internationales. Dans plusieurs affaires, les juges ont rappelé que la banque agit comme un intermédiaire neutre et que sa responsabilité ne peut être engagée que si elle a manqué à ses obligations professionnelles ou contractuelles.

Par exemple, dans une affaire jugée par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA, la responsabilité d'une banque ca-

merounaise a été écartée au motif qu'elle avait respecté les termes du crédit documentaire et les normes professionnelles en vigueur. La cour a souligné que la banque n'avait pas à vérifier la qualité des marchandises ou la solvabilité des parties au contrat commercial.

De même, dans une affaire impliquant une banque sud-africaine, les juges ont confirmé que la banque ne pouvait être tenue responsable des pertes subies par une entreprise exportatrice en raison de la défaillance de son partenaire commercial, dès lors que la banque avait respecté les termes de la garantie bancaire.

Conclusion

Les banques africaines occupent une place stratégique dans le développement économique du continent, en assurant la fluidité des transactions financières et en inspirant confiance aux acteurs économiques. Toutefois, leur rôle de tiers de confiance nécessite un cadre juridique clair et stable, adapté aux réalités africaines et respectueux des normes internationales, telles que celles de l'OHADA. Les juges et procureurs, garants de la justice, doivent s'efforcer de trouver un juste équilibre entre la protection des droits des parties et la préservation de « l'ordre public bancaire », évitant ainsi une judiciarisation excessive qui pourrait entraver l'initiative économique et miner la confiance dans le système bancaire. Le respect des bonnes pratiques, couplé à une approche mesurée des litiges, est essentiel pour consolider un environnement propice à la croissance économique. En effet, la crédibilité des banques repose sur leur stabilité et leur capacité à répondre efficacement aux attentes des clients. Une mise en cause abusive ou disproportionnée, telle qu'une garde à vue ou un mandat de dépôt, pourrait nuire durablement à leur réputation et compromettre leur rôle clé dans la société. Il est donc crucial que les institutions judiciaires, en collaboration avec les pouvoirs publics, contribuent à renforcer la sécurité et la prévisibilité du cadre bancaire, pour permettre aux banques de continuer à soutenir le développement économique africain dans un climat de confiance et de sérénité.

Par Mamadou Ismaila KONATE, avocat à la Cour, Barreaux du Mali et de Paris, arbitre, ancien garde des Sceaux, ministre de la Justice





OCLEI

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE
L'ENRICHISSEMENT ILLICITE



Institution nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

2019 à 2022 en chiffres

23 dossiers transmis à la justice

Pour un montant de

23, 918 MILLIARDS FCFA

- 123 grandes activités de sensibilisation organisées
- 9 838 personnes directement touchées
- 1 967 déclarations de biens traitées
- 8 protocoles d'accord de coopération internationale signés
- 4 études faites sur la corruption et l'enrichissement illicite au Mali

*Dénoncez gratuitement les faits de corruption
et d'enrichissement illicite*

NUMÉRO VERT : 80 00 22 22

 BAMAHO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN

 (+223) 20 29 12 29 / Boîte Postale : E3977

 contact@oclei.ml  www.oclei.ml

L'AGEFAU sous haute surveillance : Vers une gestion plus transparente et rigoureuse



Ce jeudi 13 mars 2025, l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) a tenu sa 9^e session ordinaire du Conseil d'Administration sous la présidence du Premier ministre, le Général de Division Abdoulaye Maïga. Cette réunion revêtait une importance capitale, marquée par divers points à l'ordre du jour, reflétant les enjeux majeurs auxquels l'Agence est confrontée.

Au cours de cette session, plusieurs sujets cruciaux ont été abordés, tels que l'examen et l'adoption du procès-verbal de la précédente session, le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023, la situation d'exécution du budget 2024, le projet de budget 2025, et le projet d'extension de la couverture réseau eLTE au Ministère de la Sécurité

et de la Protection civile à Bamako. Ces discussions interviennent dans un contexte marqué par des défis rencontrés en 2024, notamment des retards budgétaires et des problèmes de contributions de certains opérateurs de télécommunications.

Le rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) a révélé des irrégularités préoccupantes au sein de l'AGEFAU, mettant en lumière des paiements contestables en faveur de l'ancien Premier ministre, Choguel Maïga. Ces allégations ont soulevé des inquiétudes quant à la transparence de la gestion des fonds publics. Des mesures ont été prises pour renforcer la gouvernance et garantir une gestion plus transparente et rigoureuse, notamment par des changements à la Direction générale.

Les résultats financiers pour l'exercice 2024 ont affiché des chiffres contrastés, avec des recettes de 37,34 milliards de FCFA contre une prévision de 41,37 milliards, et des dépenses de 20,95 milliards, soit un taux d'exécution de 51 %. Ces données soulignent les défis financiers auxquels l'Agence doit faire face.

Depuis sa prise de fonction, le Premier ministre Abdoulaye Maïga s'est engagé à relever les défis majeurs du Mali, en particulier sur les plans sécuritaire et sanitaire, ainsi que sur d'autres priorités de l'AGEFAU. Les efforts déployés visent à assurer une gestion plus transparente, efficace et responsable des fonds publics, dans un souci de redorer l'image de l'Agence et de restaurer la confiance des citoyens.

La 9^e session du Conseil d'Administration de l'AGEFAU marque une étape cruciale vers une gestion plus transparente et rigoureuse, malgré les défis et les controverses auxquels l'Agence a dû faire face. L'avenir de l'AGEFAU repose désormais sur la capacité de ses dirigeants à relever ces défis et à restaurer la confiance du public envers l'institution chargée de garantir l'accès universel aux services de télécommunications. Pour l'année 2025, l'Agence poursuivra plusieurs projets essentiels visant à améliorer l'accessibilité des services de télécommunication et de santé au Mali. Ces projets incluent l'extension de la couverture du réseau de télécommunication, la mise en place de centres d'accès universel, et des initiatives en santé telles que la télémédecine en santé maternelle et néonatale.

Le budget alloué pour l'année 2025 s'élève à 43,35 milliards de FCFA, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente (2024). Cette augmentation vise à soutenir pleinement ces initiatives et à garantir l'accès universel aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble de la population malienne.



Le Premier ministre a clairement indiqué à la direction de l'AGEFAU la nécessité de mettre en œuvre efficacement ces missions assignées. Il a également souligné l'importance de renforcer la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux, dans le but d'assurer une gestion plus performante et orientée vers des résultats concrets.

L'Agence s'engage à poursuivre ses efforts en 2025 pour améliorer l'accessibilité des services de télécommunication et de santé au Mali, en mettant en place des projets stratégiques et en travaillant en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés.

Yacouba Ongoiba



Tribune : La Chine œuvre à stabiliser le monde incertain par la certitude chinoise

Récemment, les « Deux sessions » nationales chinoises viennent de se clôturer avec plein succès. Les « Deux sessions » font référence aux congrès de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC). Pendant les « Deux sessions » de cette année, plus de 2,9 mille députés de l'APN et plus de 2,1 mille membres de la CCPPC se sont réunis à Beijing pour discuter des affaires de l'État, ce qui démontre pleinement l'esprit de la démocratie intégrale populaire chinoise.

Les travaux les plus importants des « Deux sessions » sont l'examen du rapport du gouvernement. À travers le rapport du gouvernement présenté par S.E.M. Li Qiang, Premier Ministre du Conseil d'État de Chine, nous pouvons voir un aperçu de la croissance dynamique de la Chine. À mes propres yeux, le développement de la Chine présente les caractéristiques suivantes.

Le premier mot clé est la stabilité. Malgré des défis complexes des pressions extérieures accrues et de la transformation économique in-

terne, sous la direction ferme du Comité central du Parti communiste chinois, la modernisation à la chinoise a franchi de nouvelles et solides étapes. En 2024, le taux de croissance économique de la Chine était de 5%. Le revenu disponible par habitant a augmenté de 5,1% en termes réels. Les résultats de la réduction de la pauvreté ont continué à être consolidés. Diverses activités sociales telles que l'éducation, les soins médicaux, les pensions de base, les soins aux personnes âgées se sont développées de manière constante. Le sentiment de bonheur et de sécurité du peuple chinois continue de s'améliorer.

Le deuxième mot clé est l'innovation. Les capacités d'innovation chinoises ont été encore améliorées et de nouveaux résultats ont été obtenus dans les domaines des circuits intégrés, de l'intelligence artificielle, de la technologie quantique, etc. La production annuelle de véhicules à énergies nouvelles dépasse 13 millions d'unités, et la capacité d'énergie renouvelable installée dépasse 370 millions de kilowatts. La sonde « Chang'e 6 » a réalisé le premier retour humain d'échantillons du fond





de la Lune. La valeur ajoutée des secteurs clés de l'économie numérique représente environ 10 % du PIB de Chine. En 2025, la Chine développera de nouvelles forces productives, accélérera la construction d'un système industriel moderne, continuera à promouvoir l'action « intelligence artificielle + » et promouvoir l'autonomie dans les domaines d'hautes technologies.

Le troisième mot clé est la durabilité. En 2024, la protection des écosystèmes s'est constamment améliorée afin d'élever le niveau du développement vert et bas carbone. Les émissions des principaux polluants ont continué de diminuer. La production d'énergie non fossile représente près de 40 % de la production totale d'électricité. En 2025, la Chine fera progresser de manière synergique la réduction des émissions de carbone, la diminution de la pollution, l'extension des espaces verts et le maintien de la croissance, développera une économie verte, afin d'apporter des contributions positives à la lutte contre le changement climatique mondial.

Le quatrième mot clé est le gagnant-gagnant. Quelle que soit l'évolution de la conjoncture internationale, la Chine persistera toujours à s'ouvrir au monde extérieur, et à promouvoir la réforme et le développement par l'ouverture. Depuis des années consécutives, la contribution chinoise à la croissance économique mondiale reste environ 30%, ce qui fait la Chine le principal moteur de la croissance économique mondiale. La Chine continuera à promouvoir la construction conjointe de « La Ceinture et la Route » de haute qualité. La Chine coordonnera la construction de grands projets emblématiques et des projets de subsistance pour apporter plus de bénéfices aux populations du monde.

L'année 2024 a été marquée par des transformations profondes sur l'échiquier international. Sous le pilotage du Président chinois Xi Jinping, la diplomatie chinoise a enregistré d'importants progrès et créé un environnement extérieur propice au développement de qualité du pays et apporté des stabilités précieuses à un monde de transformations et de turbu-

lences. En 2025, la Chine continuera à travailler avec les autres pays pour avancer dans la bonne voie, suivre la tendance de notre temps, défendre l'équité et la justice internationales et préserver la paix et la stabilité dans le monde.

La Chine jouera le rôle d'une force de justice pour préserver la paix et la stabilité mondiales. Nous continuerons d'élargir nos partenariats dans le monde caractérisés par l'égalité, l'ouverture et la coopération, cherchera activement le règlement des dossiers chauds. Ensemble avec le Brésil et d'autres pays du Sud global, nous avons lancé à l'ONU le groupe des amis pour la paix. Nous démontrerons par les faits que la voie du développement pacifique est une voie radieuse pour le long terme et doit être le choix de tous les pays du monde.

La Chine jouera le rôle d'une force de progrès pour sauvegarder l'équité et la justice internationales. Cette année marque le 80e anniversaire de la fondation de l'ONU. Face à la montée en puissance de l'unilatéralisme et de



la politique du plus fort, la Chine préconise une mise en accent sur la place des Nations Unies. Le mois dernier, la Chine a présidé au Conseil de Sécurité de l'ONU la Réunion de haut niveau « pratiquer le multilatéralisme, réformer et promouvoir la gouvernance mondiale ». Nous entendons travailler avec les différentes parties pour réaffirmer notre attachement à la mission fondatrice des Nations Unies, rester fidèles aux buts et principes de leur Charte et bâtir un système de gouvernance mondiale plus juste et plus raisonnable.

La Chine jouera le rôle d'une force constructive pour promouvoir le développement partagé. Nous continuerons d'élargir l'ouverture sur l'extérieur de haut niveau et de partager avec les autres pays de nombreuses opportunités offertes par la modernisation à la chinoise. Nous travaillerons à préserver le système multilatéral de libre-échange, à créer un cadre de coopération internationale ouvert, inclusif et non discriminatoire, et à promouvoir une mondialisation économique bénéfique pour tous.

La Chine ouverte peut apporter plus d'opportunités pour le développement du monde entier.

L'Année 2025 marque le 25e anniversaire de la création du FOCAC. Durant les 25 années écoulées, la Chine a aidé l'Afrique à construire et à moderniser près de 100 000 kilomètres de routes et plus de 10 000 kilomètres de chemins de fer. Ces trois dernières années, les entreprises chinoises ont créé plus de 1,1 million d'emplois sur le continent africain. La Chine reste le premier partenaire commercial de l'Afrique depuis 16 ans consécutifs.

Cette année est aussi l'année ouvrante de la mise en œuvre des résultats du Sommet FOCAC de Beijing et du 65e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et le Mali. Actuellement, les parties chinoise et malienne sont en train de travailler d'arrache-pieds et main dans la main pour concrétiser le consensus parvenu lors du sommet Chine-Afrique et de la rencontre des

deux chefs d'État sino-malien, promouvoir solidement la coopération dans l'énergie, les infrastructures, la santé, la mine, la culture et d'autres domaines structurants, axés sur les Dix actions de partenariat sino-africain. Je suis convaincu que, grâce aux efforts conjoints de nos deux parties et dans l'esprit de confiance mutuelle et de gagnant-gagnant, nous écrirons ensemble un nouveau chapitre au partenariat stratégique et apporterons davantage de bénéfices à nos deux pays et à nos deux peuples.

À l'issue des « Deux sessions » chinoises, un message clair se dégage: face aux turbulences mondiales, la Chine mise sur la prévisibilité de ses réformes et l'ambition de ses initiatives internationales pour offrir des solutions tangibles.

**Rédigé par S.E.M. CHEN Zhihong,
Ambassadeur de la République populaire
de Chine au Mali**

Relecture de la charte des partis politiques : Les propositions des partis politiques



Le Forum des partis et mouvements politiques et l'Initiative des partis politiques pour la charte ont formulé, ce mardi 11 mars 2025, des propositions communes pour la relecture de la charte des partis politiques envisagée par le gouvernement de la transition.

Parmi celles-ci, ils plaident pour le maintien de l'aide aux partis, le multipartisme et le renforcement du statut du chef de file de l'opposition dans la charte.

En revanche, ils proposent l'interdiction des alliances contre-nature, la transhumance politique pour davantage moraliser la vie politique.

À trois jours avant l'échéance d'envoi des propositions des partis au gouvernement, les membres du Forum et de l'Initiative ont signé ce mardi à la Maison de presse de Bamako leur document consensuel sur la charte des formations politiques proposée à la relecture sur l'initiative du gouvernement.

C'était en présence de nombreux leaders politiques dont Modibo SIDIBÉ, Mountaga TALL, Djibuiba KEITA dit PPR, Oumar Hammadoun DICKO, Oumar Ibrahim TOURE, Hamidou DIABATE, Gouagnon COULIBALY, Me Demba TRAORE...

Le document paraphé par plus d'une centaine de partis politiques est la synthèse de réflexions du Forum des partis et mouvements politiques et de l'Initiative des partis politiques pour la charte qui décident d'harmoniser leur position.

Leur contribution à l'amélioration de la charte adoptée en 2005 ayant montré des lacunes, tout en prenant en compte les préoccupations des partis.

Après les mots de bienvenue du président Younouss Hamèye DICKO, M. Moussa DJIRE a procédé à la lecture de la synthèse des recommandations de deux regroupements politiques qui formulent le vœu que l'aide (la subvention) aux partis politiques soit mainte-

nue contrairement à la demande des acteurs de la société civile.

«Nous nous accordons sur le maintien de la subvention aux partis politiques sous condition d'éligibilité. La prise en compte du Sénat dans les conditions d'octroi de la subvention. Nous pensons aussi qu'il faut consolider la démocratie par la reconnaissance aux partis politiques d'une mission d'intérêt national, à travers leur fonction éducative et citoyenne», plaident-ils, souhaitant désormais que les partis politiques justifient l'utilisation de la subvention qui doit être répartie suivant les critères bien précis.

Dans leurs propositions, les deux fronts politiques recommandent une répartition à quatre niveaux.

Une première fraction de 15% de crédit est destinée aux partis politiques ayant au moins 1 siège à l'issue de leur participation aux élections générales, parlementaires.



Une deuxième fraction de 35% de crédit est destinée aux partis politiques proportionnellement au nombre de parlementaires, de sénateurs issus de partis politiques.

Quant à la troisième fraction qui correspond à 40% des crédits, elle est destinée aux partis politiques proportionnellement au nombre d'élus régionaux sur les listes des partis politiques.

Enfin, les 10% de la subvention sont destinés à financer les partis politiques proportionnellement au nombre de femmes élus.

En outre, souhaitent-ils aussi, le maintien du multipartisme pour être en phase avec le respect du principe de la liberté d'association, de réunion qui constitue un droit inaliénable sous le sacre du multipartisme, en dépit du nombre des partis politiques jugé pléthorique par une frange importante de la population.

"Nous sommes pour le maintien de la déclaration préalable avec le dépôt d'un projet de

société en plus des autres pièces requises", suggèrent les deux fronts politiques, en exigeant aux partis politiques de tenir leurs instances conformément à leurs textes, avoir un siège qui ne doit être confondu à un domicile privé et participer au moins à une élection.

"Pour être dirigeant d'un parti, l'âge doit être fixé à 25 ans en lieu et place de 21 ans", souligne le document de consensus qui appelle les autorités à faire de la "déclaration d'intention" une exigence à la formation de parti.

Les signataires du document consensuel, estimant que cette relecture est aussi une occasion de moraliser, fustigent les alliances contre-nature lors des élections.

Ainsi, proposent-ils d'insérer qu'en aucun cas "une alliance ne peut être scellée entre un parti proche de la majorité et un parti politique de l'opposition afin de préserver la transparence dans le jeu démocratique. Il s'agit de contrôler et de censurer."

De même, ils sont favorables à des dispositions qui interdisent la transhumance politique devant être sanctionnée "par la déchéance du mandat", mais aussi avec l'impossibilité pour la personne incriminée "d'être candidate à la prochaine élection".

De plus, il doit être interdit de créer un parti politique pendant au moins un an.

Également, le renforcement du statut du chef de file de l'opposition dans la charte. "Nous voulons que le chef de file de l'opposition soit aligné sur le même plan protocolaire et sécuritaire que les présidents des institutions de la république", ajoutent-ils dans leur document.

PAR SIKOU BAH
Source : Info Matin

Espace d'échange avec les femmes et les filles : Droits, égalité et autonomisation pour toutes les femmes et les filles



Dans le cadre du Programme Just Future, WANEP-Mali soutient les actions de plaidoyer visant à intégrer les besoins des femmes et des jeunes dans la gouvernance sécuritaire, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables et marginalisés, y compris les personnes en situation de handicap.

L'année 2025 revêt une importance particulière pour les droits des femmes, marquant le 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, une référence mondiale en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Toutefois, cet anniversaire survient dans un contexte sécuritaire préoccupant au Mali et

dans la sous-région, où les conflits, l'instabilité politique et la réduction de l'espace civique menacent les progrès réalisés en matière de droits des femmes et de participation politique. En 2024, plus de 600 millions de femmes et de filles vivaient sous la menace de conflits armés, soit une augmentation de 50 % en une décennie, selon ONU Femmes.

Pour répondre à ces défis, il est essentiel d'analyser l'impact des engagements internationaux, tels que la Déclaration de Beijing, sur la gouvernance sécuritaire et l'autonomisation des femmes au Mali ; de renforcer le plaidoyer en faveur de l'intégration des besoins des femmes et des jeunes dans la sécurité, en adoptant une approche inclusive et intergéné-

rationnelle ; et de garantir la pleine participation des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les femmes en situation de handicap, dans les prises de décision en matière de sécurité et de paix.

C'est dans ce contexte que WANEP-Mali, en partenariat avec la Coalition Nationale des Femmes du Mali, organise un Espace d'Échange réunissant des femmes et des jeunes de divers horizons, des leaders d'opinion, des acteurs institutionnels et des représentants des groupes marginalisés. Cet événement, présidé par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a offert une tribune pour faire entendre la voix des femmes, en particulier celles is-



sues des groupes vulnérables, dans les discussions sur la sécurité et la gouvernance.

L'objectif de cette initiative est de promouvoir l'inclusion des femmes et des filles, en particulier des groupes vulnérables et marginalisés, dans la gouvernance sécuritaire et la consolidation de la paix, à l'occasion du 30e anniversaire de la Déclaration de Beijing. Plus

spécifiquement, il s'agit d'analyser les progrès et les défis de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing en ce qui concerne la participation des femmes à la gouvernance sécuritaire ; d'évaluer l'impact de Beijing +30 sur les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, notamment à travers les 12 domaines d'action ; et de renforcer le plaidoyer en faveur d'une meilleure intégration des femmes et des

jeunes dans les stratégies de sécurité aux niveaux national, régional et local. Enjeux spécifiques des femmes vivant avec un handicap dans le domaine de la sécurité et de la gouvernance

Dans son discours, la Présidente de WANEP-Mali a souligné que les 30 ans de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing



marquent un tournant historique dans la promotion des droits des femmes. Malgré les progrès significatifs réalisés, de nombreux défis persistent, notamment dans le domaine de la gouvernance sécuritaire, où les femmes demeurent marginalisées et sont souvent les premières victimes des conflits et de l'insécurité.

Il est essentiel que nous continuions à réfléchir et à agir pour garantir que les engagements internationaux de la Déclaration de Beijing aient un impact concret sur la gouvernance sécuritaire et l'autonomisation des femmes au Mali. Il est évident que les femmes restent marginalisées dans le domaine de la sécurité, malgré le fait qu'elles soient souvent les premières victimes de l'insécurité. Leur exclusion des processus décisionnels rend leur protection et leur participation encore plus complexes. À-t-elle déclaré.

Il convient de souligner que cette transition politique représente une opportunité précieuse pour les femmes et les filles, en particulier pour une intégration plus large dans les prises de décision, notamment dans le domaine de la sécurité humaine. Les femmes doivent être

au centre de cette dynamique de réformes politiques et institutionnelles. Ajoute Me. Saran KEITA

Ce forum offre une occasion de promouvoir un dialogue intergénérationnel, où les jeunes femmes leaders de demain peuvent bénéficier des expériences des générations précédentes et faire entendre leur voix dans des discussions stratégiques qui façonneront l'avenir du pays. Le rôle des jeunes femmes dans cette dynamique est crucial, et il est important que tous saisissent cette opportunité unique.

À son tour, le représentant de Madame la ministre de la promotion de la femme a exprimé ses chaleureuses félicitations à WANEP et à ses partenaires pour l'organisation de cet événement. Dans le domaine de la sécurité, il est évident que les femmes continuent d'être marginalisées et demeurent souvent les premières victimes de l'insécurité. Leur exclusion des processus décisionnels rend leur protection et leur participation encore plus complexes.

Elle a souligné que cette transition politique représente une opportunité précieuse pour les femmes et les filles, en particulier pour une

intégration plus large dans les prises de décision, notamment dans le domaine de la sécurité humaine. Les femmes doivent être au centre de cette dynamique de réformes politiques et institutionnelles.

Ce forum constitue une opportunité de favoriser un dialogue intergénérationnel, où les jeunes femmes leaders de demain peuvent tirer des enseignements des expériences des générations précédentes et faire entendre leur voix dans des discussions stratégiques qui façonneront l'avenir du pays. Le rôle essentiel des jeunes femmes dans cette dynamique et l'invitation à saisir cette opportunité unique.

Cette activité s'inscrit pleinement dans l'Action 2.2 du programme Juste Avenir, visant à soutenir les actions de plaidoyer en faveur des jeunes et des femmes dans la gouvernance sécuritaire. Elle offre une occasion de renforcer le dialogue intergénérationnel et inclusif pour un Mali plus sûr, où chaque femme et chaque fille, y compris celles provenant de groupes vulnérables, peuvent pleinement participer aux processus de paix et de sécurité.

YacoubaONGOIBA



Le Premier ministre Abdoulaye Maiga préside le CNSA : Des mesures d'intervention prévues pour la sécurité alimentaire au Mali



Le Premier ministre Abdoulaye Maiga a présidé le Conseil National de la Sécurité Alimentaire (CNSA) en mettant l'accent sur le rôle crucial de cet organe dans l'amélioration de la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Lors de son discours, il a souligné que le CNSA a pour mission de suivre la situation alimentaire, d'évaluer la mise en œuvre des plans nationaux de réponse et d'approuver les nouveaux plans pour l'année en cours.

Le Premier ministre a également salué l'engagement du Président de la transition, le Général d'Armée Assimi GOITA, à faire de la sécurité alimentaire une priorité nationale

malgré les difficultés économiques que traverse le pays. Il a exprimé sa reconnaissance envers tous les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire, y compris les autorités administratives, politiques, les forces de défense, les organisations de la société civile et les partenaires financiers.

L'année 2024 a été marquée par des inondations catastrophiques causées par des pluies abondantes, entraînant des conséquences dévastatrices à travers le pays. Face à cette crise, l'État, en collaboration avec d'autres acteurs, a mobilisé des ressources pour venir en aide aux victimes. Cependant, des difficultés ont été rencontrées, telles que des problèmes de

distribution des intrants minéraux et une insécurité persistante dans certaines régions.

Malgré les progrès réalisés en matière de sécurité, le Mali fait face à des crises alimentaires, humanitaires et nutritionnelles qui touchent particulièrement les régions du centre et du nord. Les facteurs climatiques et sécuritaires contribuent à aggraver l'insécurité alimentaire et à forcer de nombreux ménages à se déplacer. Les incidents récurrents dans certaines parties du pays entraînent la précarisation des moyens de subsistance des populations.

Il a instruit de prendre des mesures urgentes pour faire face à ces défis et garantir la sécu-



rité alimentaire de tous les citoyens maliens. La coordination des efforts entre les différentes parties prenantes et la mobilisation de ressources adéquates sont essentielles pour répondre efficacement à ces crises et assurer un avenir meilleur pour le Mali. La situation décrite met en lumière les défis auxquels le Mali est confronté en termes de sécurité alimentaire. Malgré des résultats satisfaisants dans la production céréalière, des préoccupations persistent concernant le secteur de l'élevage, notamment en raison de l'insuffisance des pâturages et des conditions d'abreuvement du bétail. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur l'alimentation du bétail et les productions animales, accentuant ainsi les difficultés des éleveurs.

Le Général Maïga souligne l'importance d'assurer un approvisionnement régulier des marchés pour garantir la disponibilité des céréales, en particulier pour les populations les plus vulnérables pendant la période de soudure. Les prévisions indiquent un nombre important de personnes en situation de crise alimentaire, avec un pourcentage significatif de la population totale concernée.

Des mesures d'intervention sont prévues, telles que la distribution d'assistance alimentaire et la mise en place de facilités alimentaires dans certaines régions.

Il est souligné que la coordination des interventions des différents acteurs, y compris les

Nations unies, les ambassades et les organisations non gouvernementales, est essentielle pour optimiser l'impact des actions entreprises. L'engagement de l'État malien, soutenu par ses partenaires et amis, est crucial pour faire face à cette situation humanitaire complexe et assurer une gestion efficace des besoins des populations vulnérables.

Une approche concertée et coordonnée de tous les acteurs impliqués est nécessaire pour relever les défis actuels en matière de sécurité alimentaire au Mali et garantir le bien-être des populations les plus exposées.

Au niveau du DNSA, les réformes en cours visent principalement à améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces réformes incluent le ciblage précis des bénéficiaires, le renforcement de la gouvernance, la planification conjointe, l'implication des acteurs au niveau régional, l'amélioration de la gestion des stocks nationaux et le renforcement du mécanisme de suivi-évaluation.

L'une des avancées majeures est la création de l'Agence de Veille et d'Alerte en Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (AVASAN) par fusion du Système d'Alerte Précoce et de l'Observatoire des Marchés Agricoles. Cette fusion vise à améliorer la collecte et l'analyse des données, ainsi que l'évaluation et la surveillance de la sécurité alimentaire dans le pays.

Une autre initiative saluée est la mise en place de la Facilité Alimentaire Malienne (FAM), qui

vise à accroître la flexibilité et l'efficacité des interventions en matière de sécurité alimentaire, de résilience et de renforcement des moyens d'existence.

Le Conseil a permis au Premier Ministre et à son équipe d'évaluer l'état d'avancement du Plan National de Réponses (PNR) 2024 et de la Coordination Globale des activités. Cette évaluation critique permettra d'identifier les réussites et les limites du PNR 2024 afin d'améliorer la mise en œuvre des activités et de préparer le PNR 2025.

Les documents relatifs au PNR 2025 ont été validés par différentes instances du DNSA, avec la participation des représentants de l'État et des partenaires techniques et financiers. Ces instances comprennent le comité technique de la commission mixte de concertation (CT/CMC), le Comité de Coordination et de Suivi des Politiques et Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPPSA) et la Commission Mixte de Concertation (CMC).

Le Plan National de Réponses 2025 vise à fournir des solutions pour plus de 1,4 million de personnes en situation de besoin, en coordonnant les actions de l'État et des partenaires d'appui. Le Conseil National de Sécurité Alimentaire est chargé d'adopter la planification des réponses pour l'année 2025, couvrant l'assistance alimentaire, l'appui au bétail, la lutte contre la malnutrition, la résilience et la reconstitution des stocks de sécurité.



La mise en œuvre des recommandations du dernier Conseil National de 2024 est cruciale pour assurer l'efficacité des politiques et des actions entreprises. Il est essentiel d'évaluer régulièrement les progrès réalisés, d'identifier les obstacles rencontrés et de prendre des mesures correctives si nécessaire. Il convient également de veiller à ce que les objectifs fixés soient atteints dans les délais impartis.

Le bilan du Plan National de Réponses de 2024 doit être approfondi, en analysant les résultats obtenus, les leçons apprises et les éventuelles lacunes identifiées. Il est important d'évaluer l'impact des actions entreprises sur la situa-

tion alimentaire et nutritionnelle de la population afin d'orienter les futures interventions de manière plus efficace.

Pour l'année en cours, il est crucial de mener une évaluation complète de la situation alimentaire et nutritionnelle afin d'identifier les groupes les plus vulnérables et leurs besoins spécifiques. Il est essentiel de mettre en place des stratégies d'intervention ciblées pour garantir l'accès à une alimentation adéquate et équilibrée pour tous.

Le projet du Plan National de Réponses de 2025 doit être élaboré de manière participative, en impliquant tous les acteurs concernés et

en tirant des enseignements des expériences passées. Il est important de définir des objectifs clairs, des indicateurs de suivi pertinents et des mécanismes de coordination efficaces pour assurer le succès du plan.

Pour remédier aux limites identifiées, il est essentiel de renforcer la coordination entre les acteurs impliqués, d'améliorer la collecte et l'analyse des données, et de renforcer les capacités des institutions en charge de la sécurité alimentaire. Il est également crucial de promouvoir des approches intégrées prenant en compte les aspects alimentaires, nutritionnels et économiques.

Enfin, soulignons l'importance de la solidarité nationale et internationale dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les partenaires donateurs et les pays amis soutenant le Mali méritent des remerciements pour leur engagement et leur soutien continu. Renforcer la coopération et la coordination entre tous les acteurs impliqués est essentiel pour relever les défis complexes liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La gestion des difficultés alimentaires et économiques persistantes nécessite une approche holistique et coordonnée, impliquant toutes les parties prenantes et mettant l'accent sur la solidarité nationale et internationale.

Mohamed N'Diaye





**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Lutte contre les grossesses en milieu scolaire : 43 élèves exclus dans les Plateaux Ouest



Un tournant disciplinaire majeur vient de marquer le système éducatif des Plateaux Ouest. En effet, par la décision n°036/2025/DRE-PL0/KP, la Direction régionale de l'éducation (DRE) a exclu 43 élèves coupables d'avoir mis enceintes des élèves-filles dans plusieurs établissements scolaires. Cette mesure radicale vise à lutter contre un phénomène persistant malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation déployées dans la région.

Ces 43 élèves, provenant de différents niveaux scolaires allant de la Sixième à la Terminale, se voient désormais interdits d'accès aux établissements scolaires de la région pour toute l'année scolaire 2024-2025. Toute réinscription future sera conditionnée à un engagement écrit de l'élève concerné ainsi que de son pa-

rent ou tuteur légal. Cette mesure a pour objectif d'inculquer une prise de conscience et d'assurer que ces élèves adopteront une conduite responsable à l'avenir.

Cette décision intervient à un moment stratégique, à quelques mois seulement des examens de fin d'année. Elle s'inscrit dans la volonté du Conseil régional de discipline de garantir un environnement scolaire sécurisé et propice à l'apprentissage des jeunes filles. En effet, face à la recrudescence des grossesses en milieu scolaire, les autorités éducatives des Plateaux Ouest renforcent leur engagement pour enrayer ce fléau qui compromet l'avenir de nombreuses élèves.

Il reste cependant à voir si cette mesure radicale produira les effets escomptés ou susci-

tera des débats au sein de la société sur l'équilibre entre discipline et éducation inclusive. En effet, la question de la lutte contre les grossesses en milieu scolaire soulève des enjeux complexes qui nécessitent une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir ce phénomène et garantir un environnement éducatif sain et sécurisé pour tous les élèves.

Cette décision de la Direction régionale de l'éducation des Plateaux Ouest marque ainsi une étape importante dans la lutte contre les grossesses en milieu scolaire, tout en posant la question de l'équilibre entre discipline et éducation inclusive au sein du système éducatif.

Fatou Sissoko

Crise ukrainienne : Des responsables américains entament des discussions à Moscou



Des responsables américains ont récemment entamé des discussions à Moscou concernant la crise ukrainienne, d'après des informations relayées par des médias russes jeudi. L'équipe américaine était dirigée par l'envoyé spécial du président Donald Trump, Steve Witkoff, comme rapporté par l'agence de presse TASS. Ces pourparlers font suite à des contacts prévus entre les négociateurs américains et le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov.

Ce dernier a indiqué que des échanges téléphoniques ont eu lieu entre l'assistant présidentiel russe Iouri Ouchakov et le conseiller à la sécurité nationale de M. Trump, Mike Waltz,

mercredi. Il a également mentionné que des informations ont été transmises à la Russie au cours de cette conversation. Dmitri Peskov n'a pas exclu la possibilité d'autres échanges et a laissé entendre qu'un appel téléphonique international impliquant le président russe Vladimir Poutine était envisagé pour jeudi soir.

Par ailleurs, la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zakharova, a souligné que la Russie suivait de près la récente réunion entre les États-Unis et l'Ukraine à Djeddah, en Arabie saoudite. Elle a ajouté que son pays était disposé à discuter des propositions américaines et se tenait prêt à entamer des discussions possiblement dès jeudi.

Enfin, l'Ukraine a exprimé sa volonté d'accepter la proposition américaine d'un "cessez-le-feu immédiat et temporaire de 30 jours" à l'issue des discussions avec une délégation américaine à Djeddah. Cette décision a été consignée dans une déclaration commune entre les deux pays.

Ces pourparlers entre responsables américains et russes à Moscou montrent une volonté de dialogue et de recherche de solutions pour apaiser la crise ukrainienne. L'évolution de la situation et les résultats des discussions en cours restent à surveiller attentivement.

Arouna Sidibé

Cessez-le-feu en Ukraine : Un plan d'action militaire franco-britannique discuté pour contrer la Russie en cas de violation



Lors d'une réunion historique qui s'est tenue à Paris le 12 mars 2024, la France et le Royaume-Uni ont abordé un plan audacieux visant à riposter directement à la Russie en cas de non-respect d'un éventuel cessez-le-feu en Ukraine. Des informations rapportées par l'agence de presse AP indiquent que des responsables occidentaux ont évoqué la possibilité de mener des frappes immédiates, démontrant ainsi une détermination à intensifier les actions à l'encontre de Moscou.

Sous l'impulsion du président français Emmanuel Macron, les chefs militaires de 34 pays se sont rassemblés à Paris le 12 mars pour discuter des prochaines étapes à suivre dans le conflit ukrainien. Selon les sources de l'AP, Paris et Londres envisagent un renforcement de leur engagement militaire, incluant la possibilité de mener des frappes directes sur des cibles russes en réponse à une éventuelle offensive de Moscou après un cessez-le-feu.

Un responsable occidental basé à Kiev, cité par l'AP, a confirmé que l'idée de frappes directes était bel et bien sur la table des discussions. Cette option consisterait à répondre militairement à toute violation du cessez-le-feu par la Russie, ce qui pourrait entraîner une escalade directe entre les puissances occidentales et Moscou. En plus de cette mesure, la France et le Royaume-Uni envisagent le déploiement d'un contingent militaire en Ukraine dans le but de "protéger les infrastructures straté-

giques". Ces troupes ne seraient pas positionnées en première ligne mais seraient stationnées à proximité de sites sensibles tels que les centrales nucléaires. Ce contingent bénéficierait du soutien des forces aériennes et navales occidentales, tandis que le territoire ukrainien serait surveillé par des drones et d'autres technologies de pointe.

Un autre volet important de ce plan concerne la création de bases logistiques en Europe pour stocker des armes lourdes et du matériel militaire pouvant être rapidement déployés en Ukraine en cas d'urgence. Cette stratégie vise à maintenir une présence militaire occidentale constante, même en période de cessez-le-feu.

Malgré ces avancées, aucun plan définitif n'a encore été arrêté et plusieurs questions demeurent en suspens. Selon l'AP, il subsiste des incertitudes quant au commandement de cette force et au cadre légal dans lequel elle opérerait. Les États-Unis n'ont pas été conviés à cette réunion, ce qui témoigne de la volonté de Paris et de Londres d'affirmer leur indépendance militaire tout en continuant à défier Moscou.

Du côté de Kiev, le président Volodymyr Zelensky a salué l'initiative occidentale tout en exprimant des réserves quant à son efficacité. Il réclame davantage d'armement et des engagements plus concrets pour garantir la sécurité de son pays, soulignant ainsi la dépendance de l'Ukraine à l'aide occidentale pour maintenir les hostilités. À Moscou, aucune réaction officielle n'a encore été formulée. Cependant, le Kremlin a déjà prévenu à plusieurs reprises contre toute tentative d'ingérence militaire directe en Ukraine, laissant planer une incertitude quant à l'évolution de la situation dans la région.

Cette réunion à Paris marque un tournant majeur dans la gestion du conflit ukrainien et souligne les tensions croissantes entre les puissances occidentales et la Russie. Les prochaines semaines seront cruciales pour déterminer si ce plan d'action militaire franco-britannique se concrétisera et quelles en seront les conséquences sur l'équilibre géopolitique en Europe de l'Est. La situation actuelle entre la Russie, l'Ukraine et les pays occidentaux est complexe et potentiellement

explosive. Les déclarations récentes de la Russie concernant l'arrivée de troupes étrangères sur le sol ukrainien comme une menace sont préoccupantes, et le risque d'escalade militaire est réel.

La question de l'Ukraine est un sujet hautement sensible, avec des enjeux géopolitiques importants pour toutes les parties impliquées. Les tensions entre la Russie et les pays occidentaux, tels que la France et le Royaume-Uni, sont exacerbées par des positions divergentes sur la manière de résoudre le conflit en Ukraine.

D'un côté, la Russie insiste sur le respect de sa sphère d'influence et met en garde contre toute intervention étrangère sur le sol ukrainien. De l'autre côté, la France et le Royaume-Uni semblent favoriser une approche plus ferme envers la Russie, ce qui risque d'accroître les tensions et de compliquer davantage la situation.

Arouna Sidibé



Ligue des Champions : Résultats des Qualifications pour les Quarts de Finale

Les qualifications du FC Barcelone, du Bayern Munich, de l'Inter Milan, du Paris Saint-Germain, du Borussia Dortmund, d'Arsenal, d'Aston Villa et du Real Madrid ont déterminé les affiches des quarts de finale de la Ligue des Champions. La fin des huitièmes de finale a été marquée par des rencontres intenses et des performances remarquables.

Le Paris Saint-Germain, seul représentant français encore en lice, affrontera Aston Villa, dirigé par Unai Emery, ancien entraîneur du club parisien. Ce duel attirera certainement

l'attention des amateurs de football. Dans les résultats des matches précédents, nous avons vu le FC Barcelone éliminer Benfica avec un score cumulé de 4-1, le Bayern Munich dominer le Bayer Leverkusen 5-0, l'Inter Milan se défaire facilement du Feyenoord Rotterdam 4-1, le PSG batailler pour éliminer Liverpool 1-1 aux tirs au but, le Borussia Dortmund éliminer Lille 3-2, Arsenal s'imposer largement contre le PSV Eindhoven 9-3, Aston Villa battre Bruges 3-1, et le Real Madrid triompher de l'Atlético de Madrid aux tirs au but 2-2.

Ces résultats illustrent la diversité des performances des clubs et promettent des quarts de finale passionnants. Les fans de football du monde entier attendent avec impatience de voir quelles équipes se qualifieront pour les demi-finales et qui remportera finalement la prestigieuse Ligue des Champions cette saison.

Fatou Sissoko





Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous êtes plutôt en retrait qu'en pleine lumière, mais vous vous activez pour développer des talents et potentiels qui pourraient vous aider à changer ou diversifier votre activité.

Vos obligations vous semblent écrasantes, vous dramatisez un peu facilement votre situation et votre humeur s'en ressent... Ce qui ne fait qu'ajouter à l'ambiance restrictive et vous finissez par tricoter votre cafard tout seul alors qu'il suffirait de vous confier à un proche...



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous aspirez à plus d'autonomie et vous préparez un projet qui correspond à vos envies. Des conseils extérieurs vous permettront d'améliorer vos plans d'avenir, soyez réceptif. Vos états d'âme vous entraînent à la désinvolture et à l'étourderie mentale, vous seriez bien inspiré de vous reposer chez vous.

Aujourd'hui, vous pouvez profiter de votre belle énergie pour atteindre le devant de la scène. Il est temps de montrer vos véritables capacités et de vous exprimer en toute liberté. Vous disposez des atouts majeurs pour marquer des points !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Ressasser le passé revient à ne pas oser avancer vers le futur... Aérez-vous les idées ! Vous seriez bien mieux dans votre peau si vous mettiez à plat les questions qui vous tracassent d'une façon rationnelle.

La tension nerveuse et le désir d'être parfait, quand ils sont exacerbés peuvent mener à des maladies psychosomatiques, détendez-vous ! Vous accumulez le stress pour des raisons futiles et vous risquez de lancer des piques sarcastiques qui vont attirer des regards noirs ou des sourires forcés.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Il y a de la reconnaissance dans l'air, vos liens s'amplifient en profondeur et en solidité. Cependant, vous aurez tendance à disperser votre énergie dans tous les sens et à ne pas prendre le temps de souffler, pourtant vous en avez besoin pour rester efficace.

Un projet audacieux prend forme et vous n'aurez aucune difficulté à rallier les suffrages. Mise sur votre originalité pour séduire et embarquer ceux qui vous suivront.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous devez absolument vous passer de ceux qui sont devenus un obstacle pour votre évolution. Vous devez chercher à évoluer. Vous ne devez pas abandonner l'idée de progresser dans vos objectifs et vous construire une vie épanouissante.

C'est le moment d'aller de l'avant et de vous ouvrir aux autres en toute confiance. Vous avez tous les cartes en main pour exprimer vos sentiments et désirs, pour resserrer les liens existants, en créer de nouveaux et aborder le quotidien avec bonne humeur.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Ce 14 mars, votre désir d'élargir vos horizons et d'innover captera l'attention de ceux autour de vous, qui seront séduits par votre détermination.

De bonnes nouvelles et un moral au top vous soulagent et vous donnent l'énergie et le sourire. Vous voilà prêt à positiver en voyant l'existence du bon côté et à passer à la vitesse supérieure pour aller de l'avant !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous n'aurez aucun mal à mettre votre imagination à profit dans votre vie quotidienne. Votre idéalisme bat son plein, vous aurez raison d'être plus audacieux que d'habitude notamment avec votre entourage.

Comme à votre habitude vous avez le souci du détail et comme à votre habitude ça coïncide avec les autres. Vous devez composer avec les sautes d'humeur des uns et les sauts d'humeur des autres. Vous n'avez pas d'autres choix.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous avez envie de soulever des montagnes et d'investir dans la nouveauté. Ainsi, un sain mélange de rêves et de calculs devrait vous mener tout droit vers la réalisation de vos projets. Le ciel vous met en vedette et vous offre la possibilité de briller.

C'est avec une surdose d'optimisme et de gaieté que vous abordez le quotidien. Votre vie relationnelle est teintée de nouvelles couleurs. Vous êtes le premier à vouloir faire la fête et à lancer les invitations. Vous avez envie de casser votre routine ? Alors, profitez-en pleinement !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Il y a des restrictions et frustrations dans l'air et dans vos échanges, ce 14 mars. Il sera bon de ne pas attendre d'aide extérieure et d'avancer par vous-même. Votre métabolisme réclame du repos et de la détente au grand air.

Vos côtés distraits, maladroits, désinvoltés ou sans-gêne risquent d'être pointés du doigt. Vous aurez affaire avec beaucoup d'esprit critique et une vigilance généralisée concernant les détails. Vous vivez ces jours-ci la routine dans ce qu'elle a de plus limitatif.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Les activités artistiques, les créations au sens large vous aideront à vous situer dans le bon équilibre. Les plaisirs en tous genres vous apporteront la paix. Vos proches vous laissent davantage de liberté. Profitez-en pour faire avancer vos projets personnels. C'est en vous consacrant à l'essentiel et en partageant votre bonne humeur que vous allez passer une agréable journée. Ça tombe bien car vous êtes pleinement motivé pour ralentir la cadence et vous accorder du bon temps avec vos proches. Aussi, vous insufflerez de la fantaisie dans votre vie sentimentale, brisant les schémas du passé



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous continuez sur une bonne lancée. Suivez votre élan de fond, avancez vos affaires ! Il faudrait veiller à ne pas vous montrer trop intransigeant avec vous-même, vous puisez dans vos réserves trop largement.

Le ciel vous invite à la prudence et même s'il influe peu sur vos décisions, n'oubliez pas que ce que vous réalisez dans le présent aura toujours une incidence sur vos réalisations futures. Alors, ayez de l'audace mais mesurez les risques !



Poisson (19 février - 21 mars)

Le printemps arrive dans votre cœur. Laissez-vous porter par ce que vous ressentez. : votre originalité vous permettra de marquer les esprits. Exprimez-vous sans crainte !

Avec vous il n'y a pas de problème puisque vous trouvez souvent des solutions. Du coup les autres se rapprochent de vous dès qu'ils ont besoin de votre avis. C'est avec un grand plaisir que vous les aiguillez, sans prétention aucune.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1592 Malikilé



1593 Malikilé



1594 Malikilé



1595 Malikilé



1596 Malikilé



1597 Malikilé



1598 Malikilé



1599 Malikilé



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23